

**HISTOIRE – Thème 4 – Chap.2 : Une gouvernance européenne depuis le congrès de La Haye en 1948.****Problématique :**

- Pourquoi la construction européenne depuis 1948 marque-t-elle une rupture à l'échelle du continent ?
- Quelles ont été les étapes de l'Europe politique ?

**Plan du cours :****Introduction.****I . Les origines hésitantes de l'Europe politique.**

- A . La recherche de la paix européenne dans le contexte de la Guerre froide.
- B . Un but commun mais des projets et des idéologies différents.
- C . Le congrès de La Haye - 1948.

**I . Entre hésitations et avancées historiques (1951-1992).**

- A . une construction économique plus facile que la construction politique.
- B . Elargissement progressif et approfondissement de l'Europe.
- C . L'Union européenne.

**II . Des chantiers plus ou moins à l'arrêt depuis 25 ans.**

- A . Un élargissement trop rapide ?
- B . Des réformes très lentes.
- C . De nombreux défis qui perdurent.

**Au baccalauréat :**

À l'examen, ce chapitre peut donner lieu à une composition ou à une étude critique de document(s).

**Sujet de composition envisageable :**

- « **Le projet d'une Europe politique depuis le congrès de La Haye en 1948** »

Idée de plan :

- I . La naissance de la construction européenne.
- II . De la CECA à l'UE, de 6 à 28.
- III . Les défis politiques et économiques actuels.

**A connaître :**

**Personnages :** José-Manuel BARROSO, Jacques DELORS, Mario DRAGHI, Helmut KOHL, Angela MERKEL, JEAN MONNET, Victor ORBAN, Robert SCHUMAN, Margaret THATCHER.

**Dates :**

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1951</b> : Création de la CECA.</li> <li>- <b>1957</b> : Traité de Rome. Création de la CEE.</li> <li>- <b>1954</b> : Echec de la CED.</li> <li>- <b>1965</b> : "Crise de la chaise vide".</li> <li>- <b>1973</b> : Entrée du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark.</li> <li>- <b>1974</b> : Création du Conseil européen.</li> <li>- <b>1981</b> : Entrée de la Grèce.</li> <li>- <b>1986</b> : Acte unique européen.</li> <li>- <b>1986</b> : Entrée de l'Espagne et du Portugal.</li> <li>- <b>1992</b> : Traité de Maastricht.</li> <li>- <b>1995</b> : Traité de Schengen.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1995</b> : Entrée de la Suède, l'Autriche et la Finlande dans l'UE.</li> <li>- <b>2000</b> : Création de l'Euro.</li> <li>- <b>2004</b> : Entrée de la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, Chypre, Malte, la Lettonie, l'Estonie et la Lituanie dans l'UE.</li> <li>- <b>2005</b> : Echec du projet de Constitution européenne.</li> <li>- <b>2007</b> : Traité de Lisbonne.</li> <li>- <b>2007</b> : Entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'UE.</li> <li>- <b>2008</b> : Crise financière internationale.</li> <li>- <b>2013</b> : Entrée de la Croatie dans l'UE.</li> <li>- <b>2016</b> : Referendum britannique sur le Brexit.</li> </ul> |
|--|--|

## Vocabulaire :

- **CECA** : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Organisation internationale mettant en place en 1951, un marché unique du charbon et de l'acier entre six pays (RFA, France, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas). Considérée comme la base de la construction européenne. Aujourd'hui incorporé à l'UE.
- **CED** : Communauté Européenne de Défense. Projet de création d'une armée européenne en 1954. Rejetée dans un contexte de Guerre froide, surtout en France, par la gauche car vue comme une armée antisoviétique, et par la droite car vue comme une armée alliée de l'OTAN.
- **CEE** : Communauté Economique Européenne créée en 1957 par le traité de Rome signé par les 6 Etats-membres fondateurs : RFA, Italie, France, Pays-Bas, Luxembourg et Belgique.
- **Commissaire européen** : fonctionnaire membre de la Commission européenne, l'institution de l'Union européenne détentrice du pouvoir exécutif et chargée de veiller au respect du droit de l'Union. À chaque commissaire est attribué un domaine d'action. Il y a autant de commissaires que d'États dans l'Union, il y en a donc actuellement 28 dont le président Jean-Claude Juncker.
- **Commonwealth** : Organisation intergouvernementale fondée en 1949 et regroupant 53 Etats : le Royaume-Uni et la quasi-totalité de ses anciennes colonies. Aucune règle contraignante si ce n'est le partage de la langue anglaise.
- **Conseil de l'Europe** : Organisation intergouvernementale mise en place en 1949 et dont le rôle est de promouvoir la démocratie, les Droits de l'Homme et la prééminence du droit sur le continent européen. Aujourd'hui, il compte 47 Etats-membres et 820 millions de personnes.
- **Directive** : Décision prise par les institutions européennes. Une directive fixe des objectifs à atteindre aux Etats-membres, avec un délai de quelques mois à quelques années. Les gouvernements nationaux ont ainsi le temps de s'adapter et de transcrire cette directive dans le droit de leur pays.
- **Elargissement** : Entrée de nouveaux Etats dans l'Union européenne. L'UE compte actuellement 28 Etats-membres : Irlande, Royaume-Uni, Portugal, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, France, Danemark, Finlande, Suède, Italie, Slovaquie, Autriche, Hongrie, République tchèque, Pologne, Malte, Estonie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Bulgarie, Grèce, Croatie, Chypre. Le Royaume-Uni a entamé en 2017 une procédure pour quitter l'UE.
- **Euratom (ou CEEA)** : Communauté européenne de l'énergie atomique. Organisme public européen fondé en 1957, chargé de coordonner les programmes de recherche sur l'énergie nucléaire. Aujourd'hui incorporé à l'UE.
- **Européisme** : Choix politique pro-européen visant à construire l'Europe. Ce terme est peu à peu remplacé par **europophilie**. Pour la construction européenne, ce terme s'oppose à celui d'**euroscepticisme**.
- **Euroscepticisme** : Opposition à la construction et à l'intégration européenne. Doute sur l'utilité de l'union. Préférence pour des choix et des solutions nationaux. Ce terme s'oppose à celui d'**europophilie** ou d'**européisme**.
- **Fédéralisme** : Mode d'organisation dans laquelle chacun des membres dispose d'une large autonomie et délègue certains de ses pouvoirs à un organisme central, dit fédéral. Les membres participent collectivement et non individuellement aux décisions. Pour la construction européenne, ce terme s'oppose à celui d'**unionisme**.
- **Intégration** : Processus de transfert de compétences souveraines par des Etats indépendants à des institutions internationales.
- **Marché commun** : Marché économique au sein duquel les agents économiques (particuliers, entreprises ou Etats) achètent et vendent des services ou des biens dans le cadre de la libre circulation, c'est-à-dire sans payer de droits de douane.
- **Nationalisme** : Principe politique qui prône l'existence d'un Etat pour chaque peuple et qui met au-dessus de tout la défense d'une nation (identité culturelle, religion, langue, histoire, Etat, ...).
- **Populisme** : En politique, le populisme désigne l'idéologie ou l'attitude de certains mouvements politiques qui se réfèrent au peuple pour l'opposer à l'élite des gouvernants, au grand capital, aux privilégiés ou à toute minorité ayant soi-disant "accaparé" le pouvoir et trahi égoïstement les intérêts du plus grand nombre. Pour les "populistes", la démocratie représentative fonctionne mal et ne tient pas ses promesses. Prônant une démocratie plus directe, ils ont donc pour objectif de "rendre le pouvoir au peuple". Aujourd'hui, le terme "populisme" est surtout péjoratif car il sert aussi à dénoncer les démagogues qui mobilisent le peuple par des promesses électorales ou qui flattent ses "bas instincts" comme le nationalisme, la xénophobie, voire le racisme, qui exacerbent les réflexes sécuritaires et qui prône un pouvoir fort exempt de parlementarisme.  
Les populismes européens actuels mettent toutes les fautes sur la construction européenne et sont tous violemment eurosceptiques.
- **Souveraineté nationale** : La souveraineté nationale est le principe selon lequel la souveraineté, ou le pouvoir de décider, appartient à la nation. La souveraineté nationale ne pouvant gouverner directement, elle implique un régime représentatif. Toute décision **supranationale** est donc souvent considérée comme se faisant en empiétant sur la souveraineté nationale.
- **Supranational** : Au-dessus du pouvoir national. Autrement dit, une décision supranationale prise par les institutions européennes s'impose aux décisions nationales de chaque Etats-membres.
- **Unionisme** : Vision de la construction européenne comme une simple coopération entre Etat dans laquelle les membres participent individuellement aux décisions. Ce terme s'oppose à celui de **fédéralisme**.

**Au moins 2 films à voir :**

- **L'auberge espagnole** de Cédric Klapisch, 2002.

- **Welcome** de Philippe Lioret, 2009.